



La « méthode des cas »

Partage d'expériences en Droit

Prof. Christine Biquet
S'exprime à titre personnel

4^{ème} journée annuelle de l'Ifres - 11 mai 2010

« Méthode des cas » ?

- I. Étude de cas *versus* Exposé
systématique de la matière
- II. Exploitation des cas *dans le cadre d'un
cours de base* et de son évaluation
- III. *Cours distinct*: Études de cas pratiques
- IV. Exploitation des cas aux travers des
travaux dirigés (Bac., TFE)
- V. Illustration en MC Notariat

I. Étude de cas *versus* Exposé systématique de la matière

- Ne convient pas pour les cours de base, socles du cursus
 - Risque que les étudiants ne maîtrisent que les seuls cas qui leur ont été confiés, sans avoir une vue globale de la matière
- Suppose la mise à disposition de supports complets et si possible actualisés
- Travail préalable des étudiants
 - Outre la résolution ou l'analyse du cas soumis
 - Lecture, compréhension et le cas échéant actualisation par eux-mêmes des supports
- Attention aux échéanciers des étudiants

II. Exploitation des cas dans le cadre d'un cours de base

Université
de Liège



Droit des obligations et des contrats

- 2^e Bac – 250 étudiants
- Cours socle du cursus
- Exposé systématique de la matière
 - Illustration par des cas dans le cadre de cet exposé
 - Séances spécifiquement dédiées aux casus

II. Exploitation des cas dans le cadre d'un cours de base

Université
de Liège



- Séances spécifiquement dédiées aux cas
 - Préparation et résolution par les étudiants
 - Animation par un enseignant
 - Sous-questions et éventuellement demande de préparation d'une autre solution pour la prochaine séance
 - En fin de séance, restructuration des réponses
 - Explications sur les lacunes révélées

II. Exploitation des cas dans le cadre d'un cours de base

Université
de Liège



- Évaluation écrite – résolution de casus
- Pourquoi ?
 - Impossibilité de justifier la maîtrise de la matière sans les applications pratiques
- Modalités
 - Corrections non automatisées
 - Possibilité de consulter copies et corrigés type
 - Après l'interrogation de janvier – séance de casus sur base des casus de l'interro

II. Exploitation des cas dans le cadre d'un cours de base

Université
de Liège



○ Réactions des étudiants

Pour certains :

- Difficulté de passer du théorique au pratique et vice versa
- Difficulté de structurer leurs réponses
 - Problèmes de raisonnement
 - Problèmes de maîtrise de la langue
- Plus grande appréhension de l'examen, qui est moins prévisible

III. Cours distinct d'Études de cas pratiques

- Cours qui existe en 2^e Bac Droit
 - mais uniquement pour Option droit
 - 176 étudiants
 - Intervention de praticiens du droit
- Difficultés selon moi
 - Au-delà de la transmission d'une méthode et d'une compétence, il faut une ou plusieurs matières de base
 - Difficultés d'organiser l'évaluation

IV. Exploitation des cas aux travers des travaux dirigés (Bac., TFE)

Université
de Liège



- Travaux dirigés pour chaque année du cursus
- En 2^{ème} Bac, les travaux dirigés consistent souvent dans l'analyse d'un cas de jurisprudence
- De façon générale, la jurisprudence est une des sources du droit et nourrit ces travaux
- La bonne compréhension d'une décision de justice implique de pouvoir en retracer les effets et d'envisager les différentes solutions qui auraient pu être appliquées

V. TFE – MC Notariat

Une expérience originale

- MC Notariat (+/- 20 étudiants)
Choix d'effectuer le TFE sous forme de :
 - **Stage** à raison de 2 jours semaines
 - Avec une liste de suggestions de tâches
 - **Consultation juridique**
 - Sur une question pointue posée à l'occasion d'un cas soumis à l'étude
 - **Activité interactive**



V. TFE – MC Notariat

Une expérience originale

- **Activité interactive**
 - En association avec Paris 2
 - Un colloque de **droit comparé**
 - Fondé sur la **résolution de cas**
 - Avec échange préalable des schémas de réponse
 - **Colloque dont les étudiants belges et français sont les acteurs**

V. TFE – MC Notariat

Une expérience originale

○ Réaction des étudiants

- Préfèrent, semble-t-il, la formule à un TFE classique
- Grande appréhension du colloque, en raison de la prise de parole en public

○ Intérêt des notaires

- Les étudiants ont été sollicités pour représenter le cas le 1^{er} juillet prochain au Cercle d'Études des notaires de Liège